



Yens, le 9 septembre 2019

**Préavis municipal No 2019-05**

Demande de crédit de  
Fr. 155'000 en vue de la réfection  
de l'enveloppe du bâtiment de  
l'Auberge Communale.

**La Municipalité de Yens**

au

**Conseil communal de Yens**

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**1. Exposé des motifs**

Considérant la vétusté de l'enveloppe de notre bâtiment occupé par l'Auberge de Commune, la Municipalité souhaite procéder à la réfection des façades du bâtiment, au remplacement des éléments en bois en façades (portes fenêtres, fenêtres et volets), à l'entretien de la toiture, ainsi qu'à des travaux d'étanchéité du parking arrière afin de remédier aux infiltrations d'eau dans les locaux. Les parties concernées par ces travaux n'ont pas fait état de rénovation depuis de nombreuses années. Ces travaux seront à planifier au printemps 2020 pour une durée de 2 à 3 mois.

La Municipalité précise avoir rencontré les tenanciers de l'Auberge de Commune, qui ont fait remonter les critiques négatives des clients de l'Auberge avec l'image d'un bâtiment qui ne reflète pas l'état des salles à manger et des plats proposés. Des problèmes d'étanchéités reviennent également de manière systématique dans la salle des réserves et des frigos.

La Municipalité relève que les entreprises du village et de la région ont été privilégiées et deux offres comparatives par corps de métier ont été demandées. Les travaux seront suivis par notre employé Monsieur M. Tâche en collaboration avec le municipal Monsieur S. Boss.

**2. Nature de l'investissement et financement**

En marge des travaux projetés, la Municipalité a pu chiffrer le budget total et les coûts se répartissent comme suit :

- Travaux de menuiserie	Fr.	27'377.35 TTC
- Travaux de peinture	Fr.	30'835.35 TTC
- Travaux de peinture (retouches à l'intérieur)	Fr.	1'002.70 TTC
- Travaux de maçonnerie	Fr.	48'357.85 TTC
- Travaux de toiture et étanchéité	Fr.	18'075.20 TTC

- Travaux d'échafaudages	Fr. 5'277.30 TTC
- Divers et imprévus (électricité, administratifs)	Fr. <u>24'074.25 TTC</u>

**Montant total TTC (arrondi) Fr. 155'000.00 TTC**

La dépense de Fr. 155'000.00 sera financée par prélèvement sur le compte de bilan no 9281 « fonds de renouvellement et de rénovation ».

### **3. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS**

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 155'000.00 en vue de la réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'Auberge Communale.
- d'autoriser le financement par les disponibilités de la trésorerie courante ou par emprunt
- d'autoriser l'amortissement de cet investissement par un prélèvement au « fonds de renouvellement et de rénovation compte de bilan no 9281.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2019.

Délégué municipal:

- M. Stéphane Boss, Municipal en charge du dicastère des Finances et des bâtiments communaux

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

J.-L. André p.a. V. Grandjean

I. Blanc

